



NOTE AU CIC
ET AUX ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS

Merci de diffuser auprès de vos adhérents cette note sur la procédure d'identification des poulains sous la mère mise en place en 2006

RAPPELS IMPORTANTS:

- Les éleveurs ayant déclaré une naissance en 2006 doivent **PRENDRE L'INITIATIVE DE CONTACTER L'IDENTIFICATEUR DE LEUR CHOIX, SOIT UN VÉTÉRINAIRE HABILITÉ SOIT UN AGENT DES HARAS NATIONAUX**
- **L'identification est obligatoire** : « Chaque propriétaire est tenu de faire identifier les équidés qu'il détient par toute personne habilitée à cet effet » (article L214-9 du code rural).
- L'identification doit être **réalisée avant le sevrage et au plus tard le 31 décembre de l'année de naissance pour permettre l'inscription au Stud-Book (plus aucun retard ne peut être régularisé).**

Constatant que fin août 2006, 25% des poulains déclarés n'étaient pas encore identifiés, la DGAL a autorisé les Haras nationaux à transmettre **un courrier de rappel** aux retardataires ou à ceux qui n'ont pas encore réalisé que les tournées des haras nationaux ne sont plus automatiques.

Pour ceux-ci, contacter au choix :

- Un vétérinaire habilité liste disponible sur www.haras-nationaux.fr : « adresses utiles » ou « dans votre région »
- Le haras de Compiègne : Nathalie VASSEUR

Tel : 03 44 38 54 52 nathalie.vasseur@haras-nationaux.fr

